

Chemin de la Croix. — Sur la demande du R. P. Procureur Général des Frères Mineurs, la S. C. des Indulgences a décidé que dans le cas de reconstruction d'une église sur l'emplacement de l'ancienne ou à proximité et sous le même vocable, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle érection du Chemin de la Croix, antérieurement existant, pourvu que les croix soient les mêmes. (Rescrit du 7 juin 1905.)

Pour la conversion des pécheurs. — Les membres de l'Archiconfrérie du Saint et Immaculée Cœur de Marie, gagnaient de précieuses indulgences le jour de leur réunion mensuelle. Le 12 avril 1905, Pie X a étendu les mêmes largesses spirituelles à tous les fidèles, à perpétuité. Voici ces indulgences avec leurs conditions : 1. Les fidèles qui prieront le Saint et Immaculée Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, durant une heure, soit dans les réunions publiques, soit en particulier, peuvent gagner chaque fois une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. 2. Une indulgence plénière leur est accordée pour le même exercice, une fois par mois, s'ils y ajoutent les conditions ordinaires : confession, communion, visite d'une église, etc. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

ROMANUS

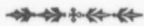


Pensées du bienheureux J.-M. Vianney, curé d'Ars

Il y a deux manières de souffrir : souffrir en aimant et souffrir sans aimer. Les saints souffraient tout avec patience, joie et constance, parce qu'ils aimaient. Nous souffrons, nous, avec colère, dépit, et lassitude, parce que nous n'aimons pas.



Si nous aimions Dieu, nous aimerions les croix, nous les désirerions, nous nous plairions en elles. Nous serions heureux de pouvoir souffrir pour l'amour de Celui qui a bien voulu souffrir pour nous.



La terre est un pont pour passer d'un bord de l'éternité à l'autre ; elle ne sert qu'à soutenir nos pieds.



Il ne faut jamais regarder d'où viennent les croix ; c'est toujours Dieu qui nous donne ce moyen de lui prouver notre amour.